

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 4 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre octobre à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE.

Date de convocation : 26.09.2018

Etaient présents:

Mmes LAPERGUE Françoise, CLARY Michèle, DELTEIL Marie-Hélène

Mrs DELPECH Jean-Louis, MOULY Charles, RICHARD Marc, ROUQUIE Christian, GARDOU Jean-Luc, BLANC Sébastien

Etaient absents : Mr GOUAULT Marc qui a donné pouvoir à Jean Luc GARDOU

Mme PFEIFLE Gabriella qui n'a pas donné pouvoir

Secrétaire de séance : Marie-Hélène DELTEIL

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, remis à chacun. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

DELIBERATION 2018/21

Choix des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement du Bourg :

Trois lots ont été mis en consultation :

Lot n°1 VRD maçonnerie : deux entreprises ont répondu : Ganil et Raffy

Après analyse des offres, l'entreprise Ganil est retenue pour 67.528€75 HT et possibilité d'option pour 1140€HT

Lot n°2 Maçonnerie pierres sèches : seule une entreprise a répondu : Nature Service

Cette entreprise propose une étude à 5800€ (non soumis à la TVA)

Après analyse de l'offre cette entreprise est retenue.

Lot n°3 Monument aux morts : aucune réponse pour ce lot.

La consultation sera relancée.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide, à l'unanimité, les offres des entreprises GANIL et Nature Service et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Les entreprises seront convoquées pour le 16/10 afin de signer le marché.

L'entreprise non retenue sera avisée.

DELIBERATION 2018/22

Remboursement de l'emprunt du crédit agricole suite à la vente de la maison :

La maison du Bourg ayant trouvé acquéreur, Mr et Mme COLPART l'acte définitif sera signé le 16/10.

Le Montant de la vente s'élève à 130000€

Il reste à rembourser sur l'emprunt contracté auprès du crédit agricole la somme 123916€16.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide le remboursement anticipé de l'emprunt et charge Mme le Maire de signer l'acte de vente de la maison et tous les documents nécessaires au remboursement de l'emprunt ;

Questions diverses :

- Mme le Maire signale une réforme concernant le prélèvement à la source. Notre fournisseur de logiciel propose un logiciel qui permet de récupérer automatiquement les taux mensuels. Il y aurait moins de risque d'erreur.
Ce logiciel coûte 75€ / an.
- Le 7 octobre il y a le congrès des Maires à Lacapelle-Marival : Marc Richard et Jean-Louis Delpech iront.
- Une journée citoyenne sera organiser afin de nettoyer le cimetière, le lavoir, faire l'entourage des poubelles au Mas del Pech et enlever les chaises et la table sur l'aire de repos. Il faudra également déboucher la grille vers chez Mr et Mme Sexley.
Il est proposé le samedi 13 octobre à 9H ;
- Organisation de la commémoration du 11 Novembre :
le «3/11 Pièce de théâtre « Moi mon colon » gratuit pour les Lentillacois
le 11/11 messe à 9H30 recueillement au monument aux Morts à 10H30 suivi d'un pot.
A 15H30 ouverture de l'exposition « Descendance » qui restera visible jusqu'au 18/11 de 15H à 17H
Le 18/11 clôture de l'exposition avec un pot au feu offert aux Lentillacois.
- Le Grand Cahors désire réaliser les travaux sur la route d'Aussou avant la fin d'année. Une délibération sera prendre afin que la commune abandonne cette route au Grand Cahors.
- Ciné Lot : la proposition de film qui est retenu pour la séance est « Les vieux de la vieilles »
- Présentation du RPQS du Syndicat des eaux de la Pescalerie.

L'ordre du jour comportant deux délibérations étant épuisé, la séance est levée à 23H30